



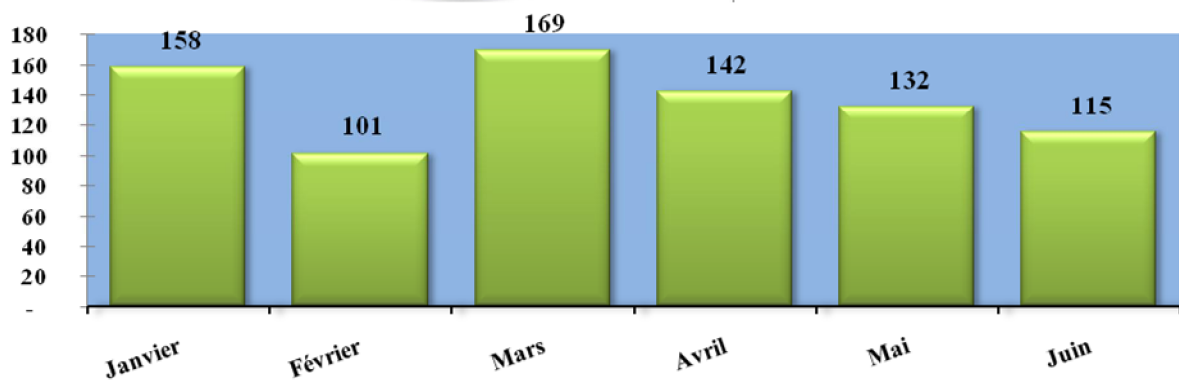
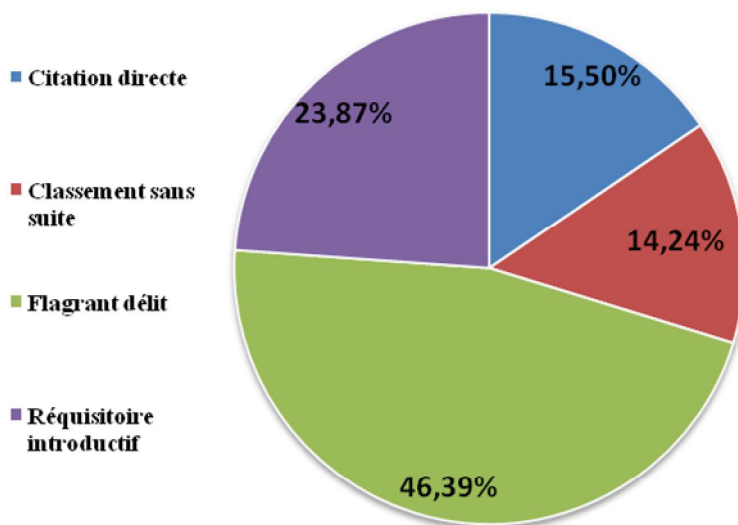
REPUBLIQUE DU NIGER
FRATERNITE & TRAVAIL & PROGRES
MINISTRE DE LA JUSTICE



Direction des Statistiques

NOTE D'INFORMATION SUR LES STATISTIQUES JUDICIAIRES ET
PENITENTIAIRES Janvier 2011 N°001

Edition 1^e Semestre 2010



AVANT PROPOS

La circulaire N°3/MJ du 26 février 1968 instituait l'établissement des pièces périodiques par les différentes juridictions dont entre autres **les notices des affaires criminelles ou de police correctionnelle entrées au Parquet dans le mois, les comptes rendus des audiences, les procès verbaux de vérification des minutes du greffe, les statistiques civiles, commerciales et coutumières, etc.** Celles-ci font certes l'objet d'exploitation par les services auxquels elles sont destinées à savoir la Direction des Affaires Pénales et de Grâce.

Les copies de ces pièces sont, désormais, régulièrement transmises pour une exploitation statistique au niveau de la Direction des Statistiques. Conformément à sa mission cette direction a entrepris d'élaborer plusieurs documents issus de l'exploitation de différentes pièces périodiques mises à sa disposition.

La présente « Note d'information » résulte de l'exploitation des notices des affaires entrées au Parquet, des comptes rendus des audiences, des procès verbaux de vérification des minutes du greffe, des statistiques civiles, commerciales et coutumières, parvenus à la Direction des Statistiques au cours du premier semestre de l'année 2010. Cependant, il est important de souligner que ces périodiques réceptionnés ne couvrent pas l'ensemble des juridictions sur toute la période concernée; c'est pourquoi l'analyse comparative des résultats par juridiction pourrait se heurter à des limites.

Cette publication est la deuxième du genre après le premier numéro relatif au dernier semestre 2009 mis à votre disposition. Elle a pour but, comme la précédente, de permettre à nos principaux utilisateurs d'avoir un aperçu chiffré des activités des juridictions pendant cette période.

Mes services compétents, et moi-même sommes très attentifs à toute observation pouvant contribuer à l'amélioration de la qualité du présent document et des prochaines publications.

MAROU AMADOU
Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Porte parole du Gouvernement

Ce document est un produit de la Direction des Statistique du Ministère de la Justice

Il a été préparé par :

- M. Kadi IBRAHIM Directeur des Statistiques
- M. Issoufou SAIDOU Chef de Division, Responsable de l'équipe de conception
- Membres de l'équipe:
 - Melle Haoua IRO Moustapha
 - Mme Doudou Naffisatou
 - Ousmaila Ibrahim Attari
 - Souley Seydou
 - Boukari Mahamane Maliki
 - Hamidou Samaki Harouna
 - Lawal Malam Yacouba Moutari

Il a reçu la contribution de :

- Monsieur KARIDIO DAOUDA IDRISSE Secrétaire Général du Ministère de la Justice
- Monsieur Maman Sani GANDOU Chef de Division à la Direction des Affaires Civiles et des Sceaux
- L'Institut National de la Statistique

QUELQUES DEFINITIONS DES CONCEPTS

Affaires enrôlées : Il s'agit de l'ensemble des affaires inscrites au rôle d'audience.

Affaires entrées au parquet : C'est l'ensemble des affaires déferées devant le représentant du Ministère Public.

Affaires jugées : Il s'agit des affaires passées en audience et qui ont fait l'objet d'une décision judiciaire.

Affaires poursuivies : Il s'agit des affaires pour lesquelles l'action publique est mise en mouvement.

Amendes prononcées : Il s'agit des peines pécuniaires prononcées lors des audiences.

Citation direct (CD) : C'est le mode de poursuite par lequel le représentant du Ministère Public ou la victime mettent en mouvement l'action publique notamment en faisant comparaître le prévenu devant la juridiction de jugement au moyen d'une citation à lui servir par un huissier de justice.

Classement sans suite (CLSS) : C'est la décision prise par le ministère public en vertu du principe de l'opportunité des poursuites, écartant momentanément la mise en mouvement de l'action publique.

Dossiers renvoyés : Ce sont des dossiers passés à l'audience et qui n'ont pas été retenus et jugés.

Flagrant délit (FD) : C'est le mode de poursuite par lequel le représentant du Ministère Public fait comparaître directement le prévenu devant la juridiction de jugement après l'avoir interrogé et éventuellement placé sous mandat de dépôt. Il n'est utilisé qu'en cas de délit et en aucun cas en matière de crime ou lorsqu'un mineur est impliqué.

Jugement sur requête : c'est une décision émanant de l'autorité judiciaire suite à la demande des parties.

Parquet : C'est le service des représentants du Ministère public (le Procureur Général et ses substituts, le Procureur de la République et ses substituts).

Réquisitoire introductif (RI) : Il s'agit de la pièce de la procédure écrite par laquelle le Ministère public saisi le juge d'instruction écartant par là la citation directe ou la procédure de flagrant délit.

Siège : C'est l'ensemble des magistrats qui reçoivent la mission de juger.

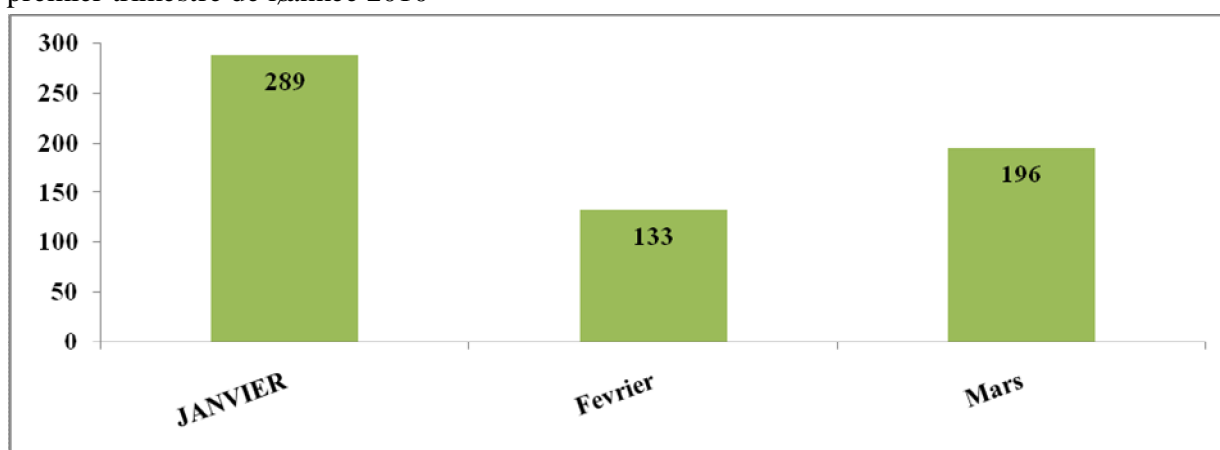
Suites données : C'est les différents modes de poursuites pénales utilisés par le Ministère Public

ACTIVITES PENALES DU PARQUET

Tableau 01.01 : Nombre d'affaires entrées au parquet¹ par juridiction et par mois au cours du premier trimestre de l'année 2010

Juridictions	Janvier	Février	Mars	Total
Abalak	6	1	32	38
Arlit	1	23	1	23
Boboye	12	1	15	27
Bouza	6	5	1	11
Dakoro	14	1	1	14
Diffa	31	1	1	31
Dosso	28	1	1	28
Gaya	40	40	37	117
Keita	5	1	1	5
Konni	28	12	22	62
Madaoua	1	19	1	19
Madarounfa	7	1	1	7
Mayahi	19	1	1	19
N'guigmi	8	1	1	8
Ouallam	6	11	4	21
Tchirozérine	12	1	7	19
Tera	24	23	1	47
Zinder	43	1	79	122
Total	289	133	196	618

Graphique 1 : Nombre d'affaires entrées au parquet par juridiction et par mois au cours du premier trimestre de l'année 2010



¹Il s'agit de toutes les affaires de quelque nature qu'elle soit, déférées au Parquet.

Au regard des données disponibles relatives aux juridictions enregistrées, nous constatons que le mois de janvier présente le volume d'affaire le plus élevé soit 47 % de l'ensemble de la situation du trimestre. Il est suivi du mois de Mars où on relève 196 affaires entrées au parquet.

Tableau 01.02 : Nombre d'affaires entrées au parquet par juridiction et par mois au cours du deuxième trimestre de l'année 2010

Juridictions	Avril	Mai	Juin	Total
Agadez	1	1	8	8
Arlit	10	25	1	35
Boboye	1	23	1	23
Bouza	2	1	1	2
Dakoro	21	16	49	86
Diffa	1	1	28	28
Gaya	1	1	33	33
Guidan Roudji	16	13	1	29
Keita	11	1	1	11
Madaoua	13	1	1	13
Ouallam	4	14	1	18
Tahoua	24	1	18	42
Tchirozérine	1	9	1	9
Total	101	100	136	337

La disponibilité des données est moins importante par rapport au trimestre précédent. Ceci explique un volume d'affaire plus faible. Le mois de juin enregistre le nombre de criminalité le plus élevé. Parallèlement, les mois d'avril et de mai se caractérisent respectivement par 101 et 100 affaires entrées au parquet.

Graphique 2 : Nombre d'affaires entrées au parquet par mois au cours du deuxième trimestre de l'année 2010

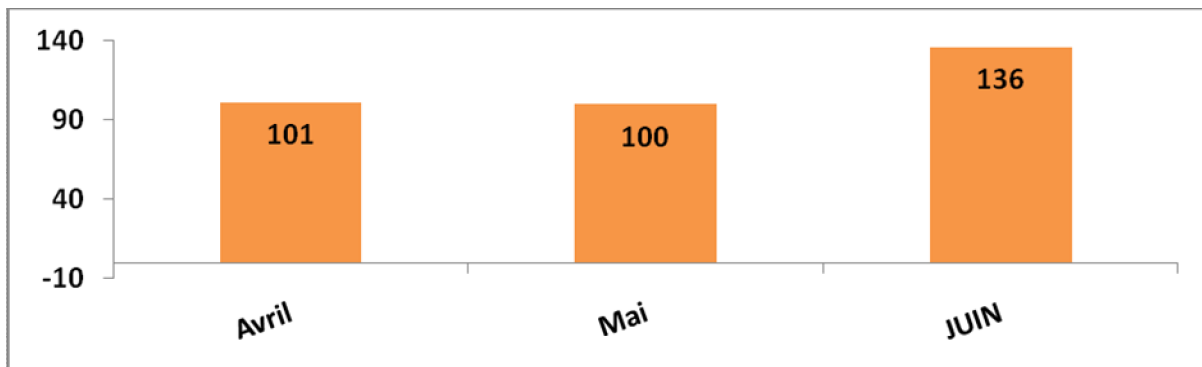
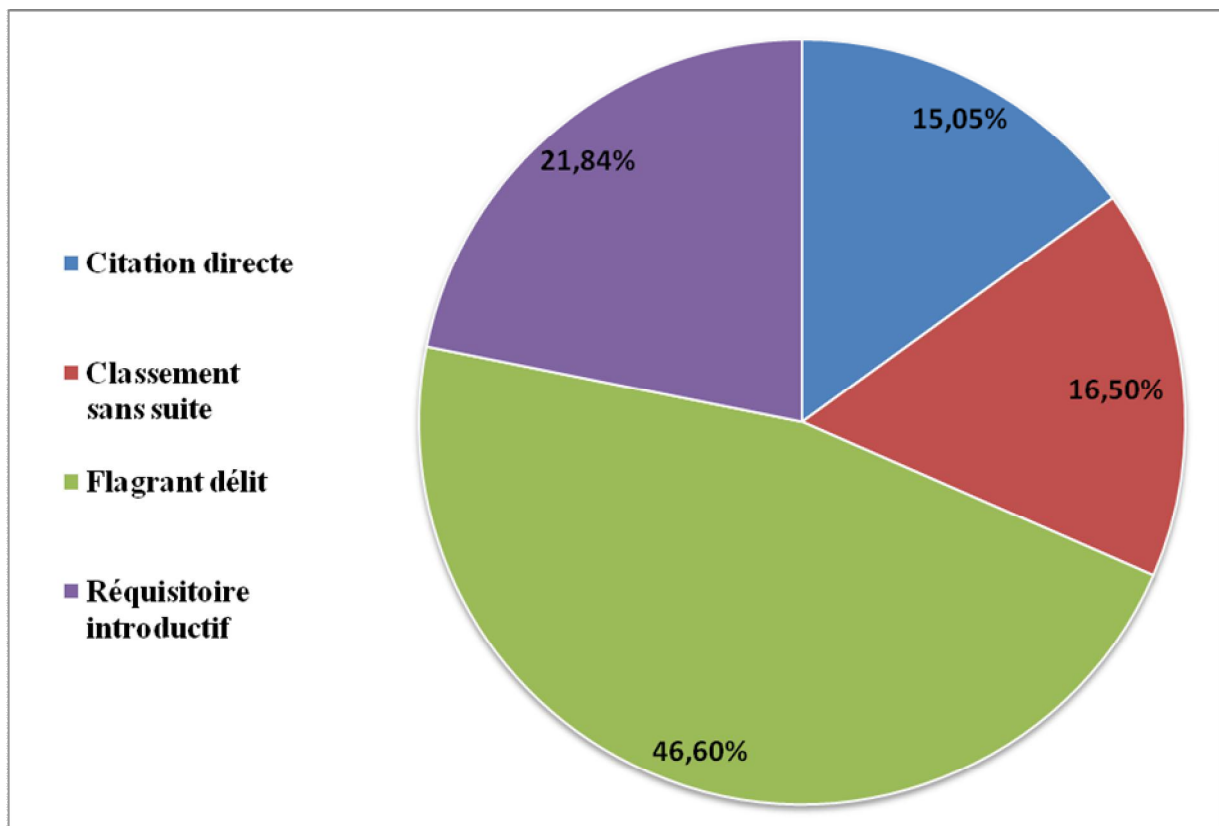


Tableau 01.03 : Répartition des suites données au cours du premier trimestre de l'année 2010

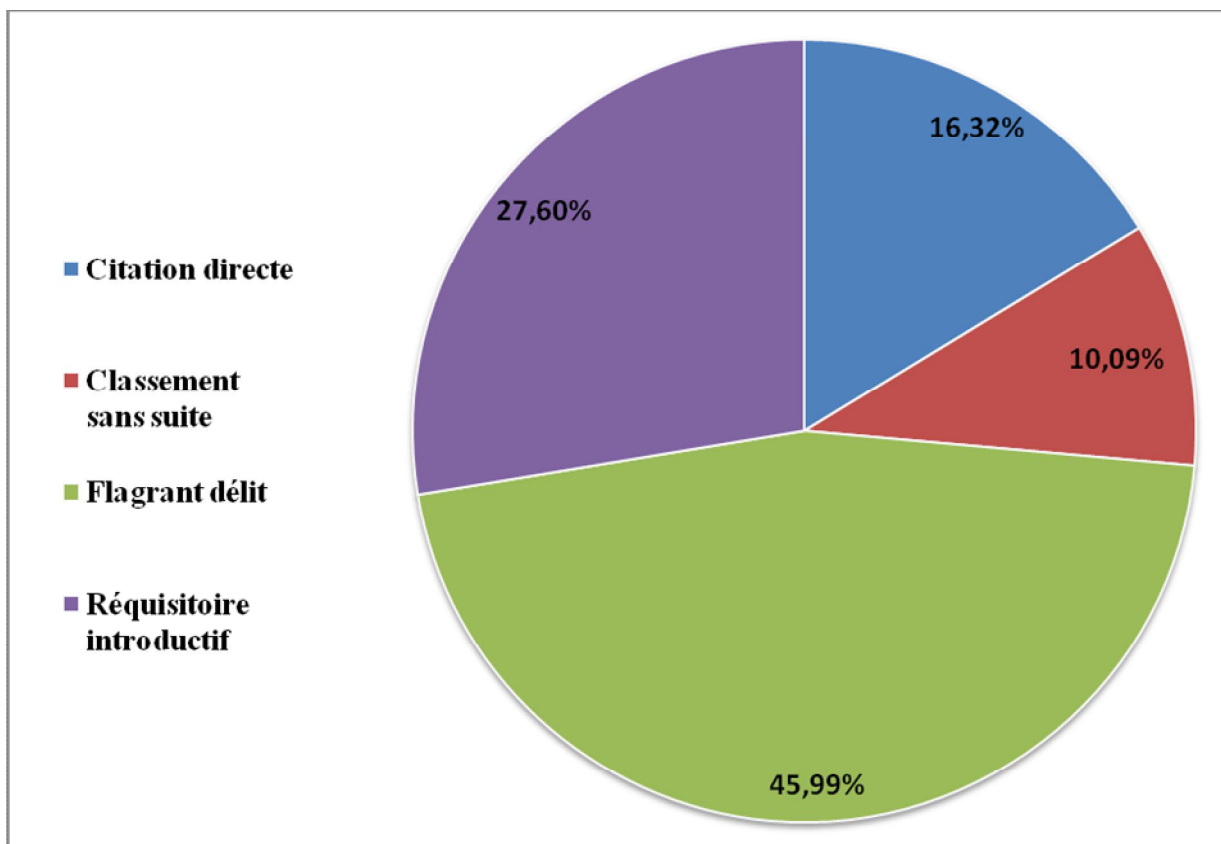
Mois	Citation directe	Classement sans suite	Flagrant délit	Réquisitoire introductif	Total
Janvier	48	58	134	49	289
Février	20	17	58	38	133
Mars	25	27	96	48	196
Total	93	102	288	135	618

Graphique 3 : Répartition des suites données au cours du premier trimestre de l'année 2010

On constate une prédominance du mode de règlement en flagrant délit (46,60 %). Ce mode de règlement est suivi par les poursuites en réquisitoire introductif (21,84 %). Les modes de règlement en classement sans suite et en citation directe représentent respectivement 16,50 % et 15,05 %.

Tableau 01.04 : Répartition des suites données au cours du deuxième trimestre de l'année 2010

Mois	Citation directe	Classement sans suite	Flagrant délit	Réquisitoire introductif	Total
Avril	7	12	50	32	101
Mai	18	6	47	29	100
Juin	30	16	58	32	136
Total	55	34	155	93	337

Graphique 4 : Répartition des suites données au cours du deuxième trimestre de l'année 2010

Tout comme le trimestre précédent l'orientation vers le mode de règlement en flagrant délit est plus élevée (45,99 %). Ce mode de règlement est suivi par les poursuites en réquisitoire introductif (27,60 %).

Tableau 01.05 : Nombre d'affaires poursuivies au parquet par juridiction et par mois au cours du premier trimestre de l'année 2010

Juridictions	Janvier	Février	Mars	Total
Abalak	4	1	30	34
Arlit	1	22	1	22
Boboye	7	1	14	21
Bouza	4	4	1	8
Dakoro	14	1	1	14
Diffa	23	1	1	23
Dosso	21	1	1	21
Gaya	32	32	28	92
Keita	4	1	1	4
Konni	21	11	21	53
Madaoua	1	14	1	14
Madarounfa	6	1	1	6
Mayahi	12	1	1	12
N'guigmi	8	1	1	8
Ouallam	6	10	4	20
Tchirozérine	12	1	5	17
Tera	20	23	1	43
Zinder	37	1	67	104
Total	231	116	169	516

Sur les 618 affaires entrées au parquet (cf. tableau 1), 516 ont fait l'objet de poursuite. Ce qui donne un taux de poursuite pénale globale de l'ordre de 83,50% pour le trimestre

Tableau 01.06 : Nombre d'affaires poursuivies au parquet par juridiction et par mois au cours du deuxième trimestre de l'année 2010

Juridictions	Avril	Mai	Juin	Total
Agadez	1	1	8	8
Arlit	7	23	1	30
Boboye	1	23	1	23
Bouza	1	1	1	1
Dakoro	20	14	42	76
Diffa	1	1	25	25
Gaya	1	1	30	30
Guidan Roundji	13	12	1	25
Keita	8	1	1	8
Madaoua	13	1	1	13
Ouallam	4	13	1	17
Tahoua	23	1	15	38
Tchirozérine	1	9	1	9
Total	89	94	120	303

Sur 337 affaires entrées au parquet 303 affaires ont été poursuivies. Ce qui donne un taux de poursuite pénale de l'ordre de 89,91 %.

ACTIVITES PENALES DU SIEGE

Tableau 02.01 : Nombre d'affaires jugées par juridiction au cours du premier trimestre de l'année 2010

Juridictions	Janvier	Février	Mars	Total
Abalak	3	1	8	11
Arlit	21	13	14	48
Bilma	1	1	1	1
Boboye	3	4	5	12
Bouza	1	1	1	2
Dakoro	1	4	7	11
Diffa	11	18	1	29
Dosso	34	1	3	37
Gaya	23	19	26	68
Guidan Roundji	15	11	2	28
Kollo	1	3	1	4
Konni	1	2	12	14
N'guigmi	1	3	1	3
Niamey	1	6	1	6
Ouallam	1	2	5	8
Tchirozérine	2		2	4
Tera	16	15	25	56
Tillabéry	2	1	1	2
Zinder	25	1	59	84
Total	158	101	169	428

Le tableau ci-dessus récapitule le nombre d'affaires jugées au cours du premier trimestre de l'année 2010 par juridiction sur la base des comptes rendus d'audiences qui sont disponibles à la Direction des Statistiques. Globalement, 428 affaires ont été jugées au cours de la période précitée.

Tableau 02.02 : Nombre de dossiers renvoyés au cours du premier trimestre de l'année 2010

Juridictions	Mars	Total
Abalak	3	3
Total	3	3

Tableau 02.03 : Nombre d'affaires jugées par juridiction au cours du deuxième trimestre de l'année 2010

Juridictions	Avril	Mai	Juin	Total
Abalak	1	4	2	6
Arlit	14	4	5	23
Bilma	1	1	1	1
Boboye	1	6	4	11
Bouza	1	1	3	5
Dakoro	1	12	10	22
Diffa	9	9	8	26
Dosso	1	18	9	27
Gaya	33	22	6	61
Guidan Roundji	6	1	1	6
Kollo	3	8	8	19
Konni	24	11	1	35
Madaoua	1	4	1	4
Madarounfa	1	13	1	13
Mayahi	1	4	1	5
Ouallam	1	2	7	9
Say	1	1	10	10
Tahoua	13	1	13	26
Tanout	1	1	6	6
Tchirozérine	1	1	7	9
Tera	4	10	1	15
Tillabéry	1	3	14	17
Zinder	33	1	1	33
Total	142	132	115	389

Il ressort du tableau ci-dessus que 389 affaires ont été jugées (sur la base des pièces exploitées) au cours du deuxième trimestre de l'année 2010. Le mois d'Avril enregistre le plus grand nombre d'affaires.

Tableau 02.04 : Nombre de dossiers renvoyés au cours du deuxième trimestre de l'année 2010

Juridictions	Avril	Mai	Juin	Total
Abalak	1	1	1	1
Guidan Roundji	1	1	1	1
Kollo	1	1	1	1
Tahoua	1	1	1	1
Total	2	1	1	4

Tableau 02.05 : Montant (en FCFA) des amendes prononcées² par mois (en francs CFA) au cours du premier trimestre de l'année 2010

Juridictions	Janvier	Février	Mars	Total
Abalak	80 000	1	230 000	310 000
Arlit	1 540 000	160 000	450 000	2 150 000
Bilma	10 000	1	1	10 000
Boboye	30 000	40 000	180 000	250 000
Bouza	1	40 000	20 000	60 000
Dakoro	1	140 000	210 000	350 000
Diffa	310 000	340 000	1	650 000
Dosso	600 000	1	100 000	700 000
Gaya	1 090 000	780 000	780 000	2 650 000
Guidan Roundji	470 000	760 000	30 000	1 260 000
Kollo	20 000	70 000	1	90 000
Konni	1	300 000	730 000	1 030 000
N'guigmi	1	160 000	1	160 000
Niamey	1	230 000	1	230 000
Ouallam	10 000	20 000	50 000	80 000
Tchirozérine	320 000	1	120 000	440 000
Tera	430 000	290 000	570 000	1 290 000
Tillabéry	30 000	1	1	30 000
Zinder	515 000	1	2 290 000	2 805 000
Total	5 455 000	3 330 000	5 760 000	14 545 000

Sur la base des informations disponibles, le montant total des amendes prononcées au cours du premier trimestre de l'année 2010 s'élève à 14 545 000 francs CFA.

² Il s'agit seulement des peines pécuniaires prononcées lors des audiences et non des montants recouverts.

Tableau 02.06 : Montant (en FCFA) des amendes prononcées³ par mois (en francs CFA) au cours du deuxième trimestre de l'année 2010

Juridictions	Avril	Mai	Juin	Total
Abalak	í	70 000	90 000	160 000
Arlit	540 000	65 000	130 000	735 000
Bilma	í	í	50 000	50 000
Boboye	20 000	40 000	60 000	120 000
Bouza	20 000	20 000	50 000	90 000
Dakoro	í	320 000	390 000	710 000
Diffa	110 000	150 000	180 000	440 000
Dosso	í	2 200 000	í	2 200 000
Gaya	1 475 000	1 360 000	230 000	3 065 000
Guidan Roundji	100 000	í	í	100 000
Kollo	í	230 000	150 000	380 000
Konni	1 000 000	310 000	í	1 310 000
Madaoua	í	80 000	í	80 000
Madarounfa	í	250 000	í	250 000
Mayahi	í	100 000	20 000	120 000
Ouallam	í	20 000	130 000	150 000
Say	í	í	940 000	940 000
Tahoua	140 000	í	175 000	315 000
Tanout	í	í	160 000	160 000
Tchirozérine	40 000	20 000	270 000	330 000
Tera	80 000	180 000	í	260 000
Tillabéry	í	30 000	470 000	500 000
Zinder	785 000	í	í	785 000
Total général	4 310 000	5 445 000	3 495 000	13 250 000

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2010, le montant des amendes s'élève à 13 250 000 francs CFA

³ Il s'agit seulement des peines pécuniaires prononcées lors des audiences et non des montants recouverts.

Tableau 02.07 : Montant total (en FCFA) des amendes forfaitaires⁴ perçues par juridiction et par mois au cours du premier semestre de l'année 2010

Juridictions	Janvier	février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total
Bouza	392 000	325 000	268 000	338 000	342 000	342 000	2 007 000
Diffa	3 210 500	2 777 500	í	2 816 500	5 165 000	3 295 500	17 265 000
Keita	í	350 000	300 000	400 000	í	400 000	1 450 000
Madarounfa	185 200	588 000	600 000	652 000	692 000	700 000	3 417 200
Mayahi	749 000	807 500	860 500	í	í	í	2 417 000
Mayayi	749 000	807 500	í	í	í	í	1 556 500
Téra	1 082 500	1 168 000	í	í	í	í	2 250 500
Total	5 619 200	6 016 000	2 028 500	4 206 500	6 199 000	4 737 500	28 806 700

Il résulte du tableau ci-avant que le montant des amendes forfaitaires perçues au cours du premier semestre de l'année 2010 s'élève à 28 806 700 francs CFA

Tableau 02.08 : Nombre d'affaires civiles enrôlées par juridiction et par mois au cours du premier semestre de l'année 2010

Juridictions	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total
Bouza	0	1	0	0	1	0	2
Keita	í	2	í	3	í	0	5
Madaoua	37	1	í	37	í	í	75
Madarounfa	0	0	0	0	0	0	0
Mayahi	4	4	4	í	í	í	12
Ouallam	0	0	í	1	0	í	1
Total	41	8	4	41	1	0	95

Il ressort que 95 dossiers ont été enrôlés au cours du premier semestre de l'année 2010.

⁴ Il s'agit des amendes forfaitaires toute séries confondues

Tableau 02.09 : Nombre d'affaires commerciales enrôlées par juridiction et par mois au cours du premier semestre de l'année 2010

Juridictions	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total
Bouza	1	1	1	1	1	1	6
Keita	1	1	1	2	1	1	4
Madaoua	2	1	1	2	1	1	5
Madarounfa	1	1	1	1	1	2	5
Mayahi	1	1	1	1	1	1	3
Ouallam	1	1	1	1	1	1	4
Total	6	5	2	7	3	4	27

Le tableau ci-dessus retrace la situation de l'ensemble des affaires enrôlées par juridiction et par mois en matière commerciale sur les deux premiers trimestres de l'année 2010. Il ressort que 27 affaires ont été enrôlées sur toute la période concernée.

Tableau 02.10 : Nombre d'affaires coutumières enrôlées par juridiction et par mois au cours du premier semestre de l'année 2010

Juridictions	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total
Bouza	1	1	1	1	1	1	6
Keita	1	1	1	2	1	1	4
Madaoua	1	1	1	1	1	1	1
Madarounfa	1	1	1	1	1	2	7
Mayahi	1	1	1	1	1	1	3
Ouallam	1	1	1	1	1		4
Total	5	5	3	5	3	4	25

Il ressort de ce tableau que 25 affaires coutumières ont été inscrites aux rôles par juridiction et par mois. Force est de constater qu'il s'agit de l'exploitation des données produites par les tribunaux d'instances. Relativement à la période concernée, on constate un faible taux des affaires enrôlées au niveau de ses différentes juridictions.

Tableau 02.11 : Nombre de jugements sur requête par juridiction et par mois au cours du premier semestre de l'année 2010

Juridictions	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total
Bouza	130	154	116	90	59	108	657
Dakoro	í	0	í	0	0	0	0
Gaya	91	184	107	í	í	47	429
Keita	í	261	1 503	78	í	134	1 976
Madaoua	120	182	í	í	í	í	302
Madarounfa	121	330	2 091	2 646	18 568	1 535	25 291
Mayahi	328	495	190	í	í	í	1 013
Ouallam	6 176	16 002	10 522	í	234	í	32 934
Tera	3 750	6 482	í	í	í	í	10 232
Total	10 716	24 090	14 529	2 814	18 861	1 824	72 834

Il s'agit ici du nombre de jugements sur requête par juridiction et par mois. Globalement 72.834 jugements sur requête ont été rendus sur toute la période concernée. Le mois de Février a enregistré le plus grand nombre de jugements rendus (24.090 jugements) suivi de mois de mai qui enregistre 18.861 jugements. Ces chiffres découlent de l'exploitation des données produites uniquement par les tribunaux d'instance qui sont parvenues à la Direction des Statistiques.